

Délibération n°DEL-19-1148

**ZAC Grand Matabiau (Toulouse) : approbation du programme des équipements publics (PEP)**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-et-un novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	134
Présents :	101
Procurations :	30
Date de convocation :	15 novembre 2019

**Présents**

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Roger ATSARIAS, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS,

	M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### Conseillers représentés

	par
M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	Annick RAMBERT

### Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Lysiane MAUREL	Josiane MOURGUE
M. Bernard LOUMAGNE	Raymond-Roger STRAMARE
M. Philippe PLANTADE	Samir HAJIJE
Mme Béatrice URSULE	Martine SUSSET
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Philippe GUERIN	Bernard KELLER
M. Gilles BROQUERE	François CHOLLET
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Patrick DELPECH	Gérard ANDRE
Mme Aline FOLTRAN	Mireille ABBAL
M. Michel ROUGE	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Monique COMBES
Mme Véronique DOITTAU	Dominique BOISSON
M. Jacques SEBI	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Bernard SOLERA	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Mme Dominique FAURE	Annette LAIGNEAU
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Henri DE LAGOUTINE	Roger ATSARIAS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Jean-Michel LATTES	Francis GRASS
M. Laurent LESGOURGUES	Maxime BOYER
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Christophe ALVES
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
M. Jean-Luc MOUDENC	Emilion ESNAULT
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Patrick BEISSEL	Nadine MAURIN

### Conseillers excusés

Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Toulouse	M. Joël CARREIRAS

## Délibération n° DEL-19-1148

# ZAC Grand Matabiau (Toulouse) : approbation du programme des équipements publics (PEP)

### Exposé

Toulouse EuroSudOuest, désormais « Grand Matabiau », est un grand projet d'aménagement urbain et d'amélioration des mobilités, visant à renforcer l'attractivité de la Métropole autour de la gare Matabiau et à requalifier les quartiers alentours et à étendre le centre-ville de Toulouse.

Il a été initié en 2007 avec la réflexion lancée sur la reconfiguration de la gare Matabiau et la requalification des quartiers adjacents dans la perspective de l'arrivée de la LGV. Depuis lors, l'étude et la mise au point du projet ont permis de montrer qu'il répond dès aujourd'hui et sur le long terme à un besoin réel de la métropole et de son territoire, indépendamment même de la date d'arrivée de la LGV.

L'État, la SNCF, la Région Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, Tiséo et Toulouse Métropole se sont ainsi associés pour mener à bien l'ensemble des études nécessaires préalables à la mise en œuvre opérationnelle de Grand Matabiau. La conduite opérationnelle du projet a été confiée par Toulouse Métropole à Europolia, Société Publique Locale d'Aménagement, sous forme d'une concession d'aménagement portant sur un périmètre de 135 ha, complétée par un mandat pour la réalisation de certains espaces ou équipements publics

Le projet répond à deux ambitions complémentaires :

- transformer la gare en un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), intégrant, outre les fonctionnalités existantes, les transformations ferroviaires (modification de l'infrastructure nécessaire à l'arrivée de la LGV, mais également au développement de l'offre TER et grandes lignes), l'arrivée de la 3<sup>e</sup> ligne de métro, et plus globalement l'amélioration de l'ensemble des mobilités urbaines et péri-urbaines, intégrant la prise en compte des mobilités douces afin de connecter le cœur de la métropole de façon optimale à tous les modes de transport ;
- renforcer le centre-ville et l'étendre au-delà du canal du Midi, en créant de nouveaux logements, espaces verts, services, commerces et bureaux. Ces aménagements bénéficieront aux quartiers voisins de la gare, idéalement positionnés en proximité du principal pôle de mobilités de l'agglomération.

Le projet de création de Zone d'aménagement Concerté (ZAC) situé à l'intérieur du périmètre de la concession d'aménagement de 135 hectares, couvre un périmètre d'environ 43 hectares.

Par délibération n°DEL-17-1199 du 15 décembre 2017, le Conseil de Toulouse Métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Toulouse EuroSudOuest a été approuvé par délibération du Conseil de Métropole prise le 28 juin 2018.

Par délibération n°DEL-19-752, en date du 10 octobre 2019, le Conseil de Métropole a déclaré l'intérêt général du projet et approuvé le dossier de mise en comptabilité du PLUi-H.

Par délibération de ce jour, le Conseil de la Métropole a approuvé le dossier de création de la ZAC Grand Matabiau et créé ainsi ladite ZAC, conformément aux articles L.311-1 et R.311-2, R.311-3 et R.311-5 du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 18 octobre 2019, le Conseil Municipal de Toulouse a approuvé, conformément aux dispositions de l'article R.311-7 a) du code de l'urbanisme, le principe

de la réalisation de chacun des équipements publics qui relèvent normalement de la compétence de la Mairie de Toulouse et qui figurent dans le projet de programme des équipements publics de la ZAC, les modalités de leur remise, ainsi que la participation de la Commune de Toulouse à leur financement.

Parallèlement, Toulouse Métropole dispose, à l'intérieur du périmètre de la ZAC, d'équipements de compétence métropolitaine, qui figurent dans le tableau en annexe et dont le coût est pris en charge par Toulouse Métropole.

Par délibération prise au cours de sa séance de ce jour, le Conseil de la Métropole, d'une part, a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC constitué des éléments visés à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme et notamment du projet du programme des équipements publics de la ZAC, et d'autre part, a décidé de suspendre les effets de cette approbation à l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité relatives à l'acte créant les zones visées à l'article R.311-5 du code de l'urbanisme constituant le point de départ des effets juridiques attachés à cette création.

Ce projet de programme d'équipements publics de la ZAC comprend :

Pour les équipements publics d'infrastructures (requalification et création d'infrastructures tous modes) :

- Voiries (détaillées dans le tableau en annexe) ;
- Parvis Lyon et Périole ;
- Parc urbain du Raisin ;
- Autres espaces verts (square, places jardinées, noues sur la future rue Raynal) ;
- Réseaux (détaillés dans le tableau en annexe).

Pour les équipements publics de superstructures :

- Création d'un nouveau groupe scolaire comprenant 8 classes maternelles et 10 classes élémentaires afin d'accompagner l'arrivée des nouveaux arrivants du projet ;
- Création d'une crèche ;
- Création d'un gymnase.

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Grand Matabiau (ex Toulouse EuroSudOuest), établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, et tel que figuré dans le tableau annexé à la présente délibération qui comprend en outre l'indication de la personne qui assurera la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'indication de la personne publique (gestionnaire) à laquelle il sera remis dès son achèvement.

## Décision

---

Le Conseil de la Métropole,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants ;  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment, L.103-2 à L.103-5, L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants, L.311-4 ;  
Vu la délibération n°DEL-16-0490 en date du 30 juin 2016 approuvant le bilan de la première étape de concertation préalable portant sur le plan guide urbain ;  
Vu la délibération n° DEL- 17-0525 en date du 03 octobre 2017 approuvant la désignation de la SPLA Europolia en qualité de concessionnaire de l'opération d'aménagement Toulouse EuroSudOuest et adoptant le traité de concession d'aménagement ;  
Vu la délibération n° DEL-17-1199 du 15 décembre 2017 définissant les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté de Toulouse EuroSudOuest ;

Vu la délibération n° DEL-18-0514 du Conseil de Métropole du 28 juin 2018 approuvant le bilan de concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté ;  
 Vu la délibération n° DEL-19-0211 du Conseil de Métropole en date du 11 avril 2019 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat de Toulouse Métropole ;  
 Vu l'avis de l'Autorité Environnementale, en date du 5 décembre 2018, et du mémoire en réponse du maître d'ouvrage aux recommandations formulées,  
 Vu la mise à disposition du public de l'évaluation environnementale du projet comprenant notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'Autorité Environnementale et du mémoire en réponse précités, opérés dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 mars au 30 avril 2019,  
 Vu la délibération n° DEL-19-0752 du Conseil de Métropole en date du 10 octobre 2019 portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et mise en compatibilité du PLUi-H ;  
 Vu la délibération précédemment proposée ce jour en Conseil de Métropole, approuvant le dossier de création de la ZAC Grand Matabiau, et valant création de celle-ci ;  
 Vu la délibération du Conseil municipal de Toulouse en date du 18 octobre 2019, approuvant le principe de réalisation de chacun des équipements publics qui relève normalement de la compétence de la Mairie et qui figurent dans le projet de programme des équipements publics de la ZAC, les modalités de leur remise, ainsi que la participation de la Commune de Toulouse à leur financement,  
 Vu le projet de programme des équipements publics (PEP) de la ZAC Grand Matabiau en annexe de la présente,  
 Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du vendredi 11 octobre 2019,  
 Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
 Décide :

### Article 1

D'approuver le programme des équipements publics de la ZAC Grand Matabiau, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du code de l'urbanisme.

### Article 2

De procéder à toutes les mesures d'affichages et de publicité prévues à l'article R311-9 et R311-5 du code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Toulouse Métropole ainsi qu'en Mairie de Toulouse. Elle fera également l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code général des Collectivités territoriales.

### Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

#### Résultat du vote :

Pour	103
Contre	5 (Mmes HARDY, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, MM. COHEN, TOMASI.)
Abstentions	17 (Mmes BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DURRIEU, RAMOS, VERNIOL, MM. SANCHEZ, JIMENA, LEPINEUX, LACAZE, PERE, CUJIVES, MAURICE, SANCE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
Non participation au vote	6 (Mmes MAUREL, LAIGNEAU, MM. KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MOUDENC.)

Publiée par affichage le 28/11/2019

Reçue à la Préfecture le 28/11/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

**Programme d'Equipements Publics dans le périmètre de la ZAC  
à la charge de la Ville de Toulouse (délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2019)**

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT PUBLIC A REALISER	MAITRE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	GESTIONNAIRE	COÛT TOTAL PREVISIONNEL (en €HT)
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE</b>				
Groupe scolaire (8 classes maternelles – 10 classes élémentaires)	Ville de Toulouse	100% financé par la Ville de Toulouse	Ville de Toulouse	12 000 000,00 €
Crèche	Ville de Toulouse	100% financé par la Ville	Ville de Toulouse	2 000 000,00 €
Gymnase	Ville de Toulouse	100% financé par la Ville	Ville de Toulouse	7 000 000,00 €

## ZAC GRAND MATABIAU

### Programme d'Equipements Publics dans le périmètre de la ZAC à la charge du bilan de la ZAC

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT PUBLIC A REALISER	MAITRE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	GESTIONNAIRE	COÛT TOTAL PREVISIONNEL (en € HT)
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE</b>				
<b>VOIRIES</b>				
Avenue de Lyon	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Rue du faubourg Bonnefoy-Sud	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Rue Raynal Sud	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Rue Raynal Nord	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Rue de Périole	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Rue Saint-Laurent	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Rue du Maroc	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Rue interne du Raisin	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Rue piétonne Périole	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Réseau des rues piétonnes Canal	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
<b>PLACE - PARVIS - ESPACES VERTS</b>				
Parvis Lyon	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Parvis Périole	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Place jardinée "Chabanon"	Aménageur	Bilan de la ZAC	Ville de Toulouse Toulouse Métropole	-
Place jardinée "Cheminois"	Aménageur	Bilan de la ZAC	Ville de Toulouse Toulouse Métropole	-
Place jardinée "Magasins généraux"	Aménageur	Bilan de la ZAC	Ville de Toulouse	-
Place jardinée "Maison éclusière"	Aménageur	Bilan de la ZAC	Ville de Toulouse Toulouse Métropole	-
Parc urbain du Raisin	Aménageur	Bilan de la ZAC	Ville de Toulouse	-
Autres espaces verts (noues...)	Aménageur	Bilan de la ZAC	Ville de Toulouse	-
<b>PASSERELLE</b>				
Elargissement du pont Pompidou	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
Passerelle de franchissement des voies	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole	-
<b>RESEAUX</b>				
Assainissement pluvial	Aménageur	Bilan de la ZAC	Toulouse Métropole et délégataire	-
Adduction d'eau potable et sécurité incendie	Aménageur	Bilan de la ZAC / Délégataire	Toulouse Métropole et délégataire	-
Assainissement des eaux usées (desserte)	Aménageur	Bilan de la ZAC / Délégataire	Toulouse Métropole et délégataire	-
Poste source (renforcement)	ENEDIS	Bilan de la ZAC/ Concessionnaire	ENEDIS	-
Haute tension	ENEDIS	Bilan de la ZAC / Concessionnaire	ENEDIS	-
Basse tension	Aménageur	Bilan de la ZAC / Concessionnaire	ENEDIS	-
Eclairage public	Aménageur	Bilan de la ZAC	Ville de Toulouse	-
Réseau numérique	Aménageur	Bilan de la ZAC / Concessionnaire	Zefil / Concessionnaire	-
Gaz	Aménageur	Bilan de la ZAC / Concessionnaire	GRDF	-



## ZAC GRAND MATABIAU

**Programme d'Equipements Publics dans le périmètre de la ZAC  
à la charge de Toulouse Métropole  
(délibération du Conseil de la Métropole relative à l'approbation du traité de concession du 3 octobre 2017)**

DESIGNATION DE L'EQUIPEMENT PUBLIC A REALISER	MAITRE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	GESTIONNAIRE	COÛT TOTAL PREVISIONNEL (en € HT)
<b>EQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE</b>				
<b>VOIRIES - RESEAUX</b>				
Avenue Collignon	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	2 782 637,00 €
Boulevard Marengo	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	2 468 640,00 €
Chemin du Raisin Sud	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	418 872,00 €
Chemin Lapujade et rue Michel-Ange	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	2 544 509,00 €
<b>PLACE - PARVIS - ESPACES VERTS</b>				
Parvis Marengo	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	3 275 800,00 €
Place du métro Raynal-Raisin	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	2 231 550,00 €
Réaménagement du jardin Lapujade	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	Ville de Toulouse	750 000,00 €